

Lettre à l'arbitre du 26/02/15

Sanction disciplinaire : joueur au sol.

Si le joueur à sanctionner est au sol, l'arbitre doit se placer à côté de lui, **et attendre que le joueur se relève, puis lui montrer**, suivant le cas, le carton ou l'avertissement verbal (par exemple en cas de simulation).

Art.23.2.1.2. Entraîneur sanctionné par un « carton bleu »

Un entraîneur sanctionné par un « carton bleu » n'est pas suspendu de jeu. Il assure toujours sa fonction d'entraîneur (sauf si c'est le 3^{ème} bleu qui devient rouge par accumulation).

Art.22.5 (CFI en zone de défense)

Gestuelle : l'arbitre **ne doit pas** indiquer avec son bras l'endroit d'exécution du CFI., mais il **doit** indiquer l'équipe fautive.

La surface de réparation fait partie de la zone de défense (inutile de faire placer la balle dans 1 des coins.)

Pour la rapidité du jeu...en zone de défense...balle arrêtée où elle se trouve...jouez !

Ci-dessous extrait du QCM formation arbitre 1^{er} degré



2.1.

2.2.

Art 115.7

Pour signaler l'exécution d'un « coup franc indirect », l'arbitre doit :

1. Indiquer l'équipe pénalisée avec un bras tendu horizontalement, pointant vers la moitié de la piste de l'équipe fautive
2. En fonction de la zone où le coup franc indirect doit être exécuté,
 - 2.1. dans la zone de défense de l'équipe qui en bénéficie : s'assurer, sans autre geste, que la balle est arrêtée avant d'être jouée
 - 2.2. dans la zone d'attaque de l'équipe qui en bénéficie : indiquer, en tendant l'autre bras, l'endroit où la balle doit être placée à l'arrêt.

Art 28.2.4.

Dès que l'arbitre a sifflé, les joueurs de l'équipe pénalisée ne peuvent plus jouer, déplacer ou retenir la balle.